

RENOVER ENERGETIQUEMENT LES COPROPRIETES PRIVES DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

PROGRAMME D'INTERET GENERAL «MUR/MUR – CAMPAGNE ISOLATION» 2012-2016

CHIFFRES CLES

84 copropriétés rénovées
thermiquement, soit 4 468
logements

66 340 251 € TTC de travaux

dont :

- 74% de travaux éligibles
- 40% de subvention



Dans le cadre du renforcement de son Plan Climat d'agglomération signé en mai 2005 Grenoble Alpes Métropole a, notamment, décidé la mise en place d'une « Campagne Isolation » sur le parc particulièrement énergivore des constructions de l'après-guerre.

L'opération MUR/MUR vise sur 4 ans à inciter 100 copropriétés construites entre 1945 et 1975 à réaliser des travaux ambitieux d'amélioration thermique pour ce parc de logement, évitant ainsi un « décrochage » vis-à-vis du parc social public qui réalise des travaux énergétiques et du parc neuf soumis à des réglementations en matière de qualité énergétique

OBJECTIFS

- **Réduire** les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO2.
- **Inciter** les copropriétaires à engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs locaux: isolation, chauffage, utilisation d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande en électricité, etc ...
- **Permettre** une baisse des charges liées à l'énergie.

Les objectifs initiaux étaient :
Traitement de **5000 logements** sur le parc privé des années 1945-1975.

Le dispositif a été co-animé par le PACT de l'Isère et l'ALEC de l'agglomération.

DEMARCHE ET SAVOIR FAIRE

Le Pact de l'Isère effectuait une importante animation de terrain pour mobiliser les copropriétés et en particulier :

- **Inform** les copropriétaires et les partenaires sur le dispositif
- **Animer** l'opération et coordonner les différents intervenants (bureau d'étude, maître d'œuvre) et assiste le syndic et le conseil syndical
- **Accompagner** la copropriété dans le processus de décision de vote: programme de travaux, quotes-parts, financements
- **Assurer** le montage et le suivi des dossiers de subvention pour la copropriété et à titre individuel (visite à domicile et mise en œuvre des primes ASE)
- **Assurer** la cohérence de l'opération avec les différents partenaires (organismes financeurs, maîtres d'œuvres, syndics, autres prestataires (Communication ...).

RESULTATS

173 copropriétés ont bénéficié d'un conseil personnalisé.

84 copropriétés représentant **4468 logements** ont voté des travaux pour des quotes-parts moyennes de :

- **10 000 €** euros offre progressive
- **15 000 €** euros offre complète
- **20 000 €** euros offre exemplaire.

CONTACT

SOLIHA Isère-Savoie

Julie ALLERME, Chargée d'opération :
j.allerme@solihha.fr

